



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 8^{ième} jour du mois d'avril 2024, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e) :

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
 Yves Lévesque
 Bruno Simard
 Marc-Antoine Turcotte

Absents : Richard Therrien
 Sylvie DeBlois

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023.
7. Résolution - Embauche proposé à l'entretien des édifices municipaux.
8. Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels :
 - 8.1 Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen Technologique-Adoption.
 - 8.2 Directive concernant la gouvernance en matière de protection des Renseignements personnels-Adoption.
9. Résolution-Contrat Jambette remplacement des filets métalliques.
10. Divers.
11. Rapport des élus sur les divers comités.
12. Période de questions.
13. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille î.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

24-033
ou annotation

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024.

24-034

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

24-035

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures du mois de mars totalisant 111 962.94 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 7 000.68 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023.

24-036

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accepter le dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023, tel que présenté par le maire M. Jean-Pierre Turcotte.

7. RÉSOLUTION - EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE La Municipalité, a publié une offre d'emploi afin de procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien des édifices municipaux.

24-037

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère).**

Que le conseil procède à l'embauche de Monsieur Alain Lamarche, au poste de préposé à l'entretien des édifices municipaux, et que son embauche à ce poste soit effective à compter de ce jour (8 avril 2024). Poste qu'il occupera à +/- 20 heures semaines.

8. LOI 25 EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

8.1 Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par
Moyen technologique – Adoption.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Attendu que l'adoption de la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels en 2022 comportait des dates d'entrée en vigueur pour différentes obligations pendant les années 2022, 2023 et 2024 ;

N° de résolution
ou annotation

Attendu que l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions de cette loi le 22 septembre 2023 entraîne des conséquences majeures sur la gestion et la protection des renseignements personnels détenus par la Municipalité de Sainte-Famille de L'Île-d'Orléans ;

Attendu que la Municipalité a octroyé un mandat à Morency Avocats pour la préparation des documents obligatoires en vertu de la Loi 25 ;

Attendu qu'un projet de Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique a été élaborée et que le Conseil en a pris connaissance ;

24-038

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)**, que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, adopte la Politique de confidentialité des renseignements personnels collectés par moyen technologique telle que déposée.

8.2 Directive concernant la gouvernance en matière de protection des Renseignements personnels – Adoption.

Attendu que l'adoption de la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels en 2022 comportait des dates d'entrée en vigueur pour différentes obligations pendant les années 2022, 2023 et 2024 ;

Attendu que l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions de cette loi le 22 septembre 2023 entraîne des conséquences majeures sur la gestion et la protection des renseignements personnels détenus par la Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans ;

Attendu que la Municipalité a octroyé un mandat à Morency Avocats pour la préparation des documents obligatoires en vertu de la Loi 25 ;

Attendu qu'un projet de Directive concernant la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels a été élaborée et que le Conseil en a pris connaissance ;

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)**, que le Conseil de la Municipalité adopte la Directive concernant la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels telle que déposée.

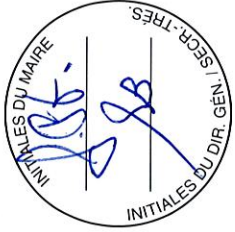
24-039

9. RESOLUTION – CONTRAT JAMBETTE REMPLACEMENT DES FILETS METALLIQUES.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de la soumission de Jambette, afin de procéder au remplacement des filets métalliques du module de jeu dans la cour de l'école.

24-040

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** accepter la soumission au montant de 4 756.71 \$ (incluant les taxes).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

10. DIVERS.

N° de résolution
ou annotation

11. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

12. PERIODE DE QUESTIONS.

13. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

24-041

Sur une proposition de Marc Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 00.


Sylvie Beaujeu g.m.a.

Directrice générale Greffière-trésorière



Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal